



aux Sources de la Drôme  
Communauté des Communes du Diois

**COMPTE RENDU DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**  
**Jeudi 8 novembre 2018**

*L'an deux mille dix-huit, le 8 novembre à 17h30 le Bureau Communautaire de la Communauté des Communes du Diois (Drôme) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Die, sous la Présidence de Monsieur Alain Matheron, Président.*

**Date de la convocation du Bureau : 31/10/2018**

Nombre de membres :	Présents : Jean ARAMBURU, Laurent COMBEL, Claude GUILLAUME, Odile LUQUET, Alain MATHERON, Maurice MOLLARD, Marylène MOUCHERON, Jean Michel REY, Jean Pierre ROUIT, Olivier TOURENG, Gilbert TREMOLET, Eric VANONI, Alain VINCENT.
En exercice : 22	
Présents : 13	Excusés : Isabelle BLAS, Jean Paul EYMARD, Daniel FERNANDEZ, Céline REYNAUD, Bernard BUIS, Thomas COSTE.
Votants : 13	Secrétaire de séance : Gilbert TREMOLET.
	Egalement présents : Martine CHARMET, Olivier FORTIN, Thomas BOUFFIER.

Le quorum est atteint.  
Le secrétaire de séance est GTremolet.

Le Président souhaite introduire 1 point à l'ordre du jour concernant l'attribution du marché rédaction et reprographie du journal de la CCD Intercom info. Le Président soumet ces modifications au vote de l'assemblée. Après accord à l'unanimité, l'ordre du jour est modifié comme suit.

Sont présentées et délibérées les questions portées à l'ordre du jour :

**A. INFORMATION - DEBAT**

1. Education : Présentation des développements possibles de la convention ruralité avec l'Education Nationale
  2. Réunion agents techniques
- B. DECISIONS**
3. Bâtiments : Demande de subventions pour la chaufferie bois Joseph Reynaud
  4. Natura 2000 : Dossier de subvention d'animation Natura 2000 – Année 2019
  5. Enfance-Jeunesse : Convention de mise à disposition de bâtiments à l'association les Lucioles
  6. Economie : Convention de partenariat ADIE
  7. Marché public : Attribution du marché n°2018-06 rédaction et reprographie du journal de la CCD Intercom Info

**A. INFORMATION - DEBAT**

**1. Education : Présentation des développements possibles de la convention ruralité avec l'Education Nationale**

Interventions : AMatheron, PBouzellard, AMeiss, MSieye, OMisiurny, OLuquet, OTourenng, LCombel, GTremolet, JMRey, MMoucheron, JPRouit, MCharmet, OFortin.

**2. Réunion agents techniques**

Interventions : OTourenng.

**B. DECISIONS**

AVON  
LON  
LAVE  
AC  
MONT EN DIOIS  
RIERES  
GARDE EN DIOIS  
C  
E  
ANCON  
VALOC  
ENS  
LON-EN-DIOIS  
BLET  
DAGE  
ANE  
RIERES  
HE DES FONTS  
DTE-CHALANCON  
D'AIX  
RES  
ES EN DIOIS  
N-DIOIS  
A CROIX HAUTE  
BIAC  
LON  
IN  
LAUR EN DIOIS  
MAUR EN DIOIS  
PS LE SEC  
ST AUBAN  
IX  
S  
ELLE  
BEAU-JANSAC  
FOURCHAI  
VER  
R  
ROMAN  
RE-EN-DIOIS  
EDS EN QUINT  
ER-EN-DIOIS  
EN EN QUINT  
ABRE LE DESERT  
DIX  
IENU-CREYERS  
RES EN QUINT  
RAVEL  
DIAE  
ET

### **3. Bâtiments : Demande de subventions pour la chaufferie bois Joseph Reynaud**

Le Vice-président en charge des Bâtiments (Claude Guillaume) expose :

Vu la délibération C180517-07 en date du 17 mai 2018, par laquelle le Conseil communautaire a adopté le projet de chaufferie bois granulé mutualisée du pôle Joseph Reynaud à Die, autorisé le Président à demander des subventions pour le réaliser et délégué au Bureau le soin de préciser le plan de financement et ces demandes ;

Considérant que la chaleur alimentera la halte-garderie agrandie, la salle communale et 15 logements de DAH. Le plan de financement a été précisé comme suit :

	DEPENSES		RECETTES		
Chaufferie bois granulé mutualisée pôle J. Reynaud à Die			CD 26	10 %	9.111,10 €
			Région AURA 40% de 81.511€ éligibles	36 %	32.604,40 €
			Autofinancement	54 %	49.395.5 €
	<b>TOTAL</b>	<b>91.111 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>91.111 €</b>

**Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **approuve le plan de financement de la chaufferie J. Reynaud à Die,**
- **autorise le Président à solliciter les subventions auprès du conseil départemental de la Drôme et du conseil régional AURA,**
- **autorise le Président à solliciter tout autre soutien sur ce projet,**
- **charge le Président des formalités nécessaires à l'application de cette délibération.**

*Reçu en Préfecture le  
Publié et notifié le*

-----  
Interventions JMRey, AMatheron.

### **4. Natura 2000 : Dossier de subvention d'animation Natura 2000 – Année 2019**

Le Vice-président en charge de Natura 2000 (Olivier Tourreng) expose :

Considérant que depuis 2016, la Communauté des Communes du Diois porte la gestion et l'animation Natura 2000 mutualisée entre trois sites sur son territoire, en lien étroit avec les communes concernées ; que dans ce cadre, une demande de subvention auprès des différents financeurs est déposée pour cette année 2019, selon le plan de financement suivant :

	DEPENSES		RECETTES		
Animation Natura 2000 Camille LE BIHAN	Salaires	39 300,00 €	Etat	50 %	23 701,00 €
	Frais de déplacements	2 207,00 €	Europe	50 %	23 701,00 €
	Charges indirectes (15%)	5 895,00 €			
	Prestations (TTC)	0,00 €			

	<b>TOTAL éligible</b>	<b>47 402,00 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>47 402,00 €</b>
--	-----------------------	--------------------	--------------	--	--------------------

**Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- valide le plan de financement ci-dessus
- autorise le Président à introduire et signer cette demande de subvention,
- charge le Président des formalités nécessaires à l'application de cette délibération.

*Reçu en Préfecture le  
Publié et notifié le*

-----  
Interventions : OLuquet, OTourenng, AMatheron.

**5. Enfance-Jeunesse : Convention de mise à disposition de bâtiments à l'association les Lucioles**

Le Vice-président en charge de l'Enfance (Marylène Moucheron) expose :

Considérant que la crèche les lucioles est à nouveau un multi-accueil depuis le 01/03/2018 ;  
Considérant que par suite, la prise en charge du bâtiment revient à la Communauté des Communes du Diois ;  
Considérant que pour maintenir l'activité d'un multi-accueil et du ALSH, il convient de passer une convention de mise à disposition des locaux avec l'association les Lucioles ;

Il vous sera donc proposé de valider la convention de mise à disposition et d'autoriser le Président à la signer.

**Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- valide la convention de mise à disposition à titre gratuite avec l'association les Lucioles,
- autorise le Président à la signer,
- charge le Président des formalités nécessaires à l'application de cette délibération.

*Reçu en Préfecture le  
Publié et notifié le*

-----  
Interventions : MMoucheron, OLuquet, MMoucheron.

**6. Economie : Convention de partenariat ADIE**

Le Vice-président en charge de l'Economie (Alain VINCENT) expose :

Considérant que L'ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Economique) a pour but de promouvoir le droit à l'initiative économique des populations les plus défavorisées, des porteurs de projets de création et de développement d'activité économique ;

Considérant qu'à ces fins, l'association aide les porteurs de projet dans la recherche d'appuis (notamment financiers), les accompagne dans la consolidation de leur activité et octroie des microcrédits pour financer la mobilité ;

Conformément à la décision du Conseil communautaire du 7 mars 2018, la convention jointe prévoit l'attribution d'une subvention de 3 000 € à l'ADIE sur présentation du bilan de l'activité sur le Diois ;

**Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **approuve la convention ;**
- **autorise le Président à la signer ;**
- **charge le Président des formalités nécessaires à l'application de cette délibération.**

*Reçu en Préfecture le*

*Publié et notifié le*

-----  
Interventions : JMRey, CGuillaume, OFortin, GTremolet, AMatheron.

#### **7. Marché public : Attribution du marché n°2018-06 rédaction et reprographie du journal de la CCD Intercom Info**

Le Président (Alain Matheron) expose :

Considérant qu'une consultation pour la passation d'un marché de fournitures et services pour la rédaction et la reprographie du journal de la CCD Intercom Info a été publiée le 24 septembre 2018 sur le profil d'acheteur pays-diois.e-marchespublics.com et sur le BOAMP inférieur à 90 000 euros ;

Considérant que les critères de jugement des offres sont 60% pour le prix des prestations et 40% pour la valeur technique (10 points pour les dispositions que le prestataire compte mettre en œuvre pour l'exécution des prestations, 10 points pour la présentation de travaux similaires en termes de communication institutionnelle, 10 points pour la connaissance du fonctionnement des collectivités territoriales notamment de la CCD et 10 points pour Disponibilité et réactivité pour organiser les rencontres, interviews) ;

Considérant que la date limite de réception des offres était fixée au lundi 15/10/2018 à 17h00; que 5 offres de 4 sociétés différentes ont été réceptionnées dans les délais ;

Considérant que le marché cité en objet est alloué en 2 lots et au regard de l'analyse des offres il est proposé de retenir les candidats ayant produit les offres économiquement les plus avantageuses :

- Lot n°1 Rédaction : Jeanne Aimé-Sintès, rédactrice et interprète du patrimoine, 110, route de Die, le Village – 26410 MENGLON
- Lot n°2 Reprographie : ICS Imprimerie Coopérative des Sucs, ZA la Guide 1, 43 200 Yssingaux

- Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**
- **attribue les lots 1 et 2 conformément aux entreprises précitées,**
  - **autorise le président à le signer,**
  - **charge le Président des formalités nécessaires à l'application de cette délibération.**

*Reçu en Préfecture le*  
*Publié et notifié le*

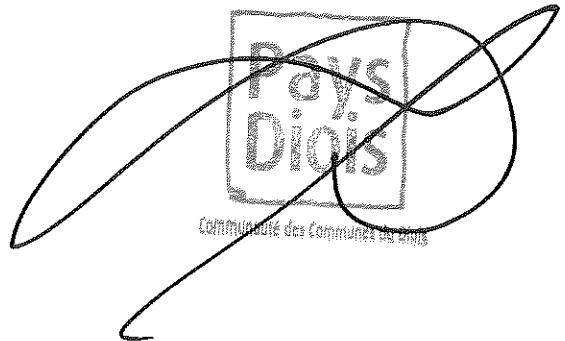
-----  
Pas de remarque.

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 20h03,

**Le prochain Bureau aura lieu le jeudi 13 décembre à 17h00 à la CCD,**

15 NOV. 2018

Le Président,  
Alain Matheron



5.11

1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions and activities. It emphasizes that this is crucial for ensuring transparency and accountability in the organization's operations.